

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE **CREPAQ ET** **LA VILLE DE FLOIRAC**

Entre les soussignés :

D'une part,

L'association CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine), dont le siège social est au 6 rue des Douves, 33800 Bordeaux
Représentée par Caroline BIREAU en sa qualité de co-présidente.
Ci-après dénommée «Le CREPAQ»

Et

D'autre part,

La ville de Floirac

Dont l'adresse est Mairie 6 Avenue Pasteur 33270 Floirac
Représentée par M. Jean Jacques PUYOBRAU en sa qualité de Maire de Floirac, ci-après dénommée «Partenaire d'accueil »

IL EST CONVENU CE QUI SUIVRA/ENGAGEMENTS DES PARTIES :

Préambule

Le FRIGO ZERO GASPI est un projet innovant, initié par le CREPAQ en 2018, consistant à mettre à disposition sur la voie publique un équipement en libre-service, 24h sur 24, composé d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger, dans lesquels tout un chacun peut venir déposer et/ou prendre de la nourriture à sa convenance et ce, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité alimentaire.

L'équipement accueille les aliments périssables et le garde-manger les aliments secs. Cet équipement est mis gracieusement à la disposition de l'ensemble des acteurs d'un quartier : les habitants, les commerces alimentaires, les commerces de bouche, la restauration commerciale, ainsi que la restauration scolaire (pour les dons des surplus de repas).

Cet équipement constitue un outil de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté qui contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets. En outre, il favorise le lien social, la mixité et la solidarité au sein d'un quartier. A ces titres, le CREPAQ bénéficie de l'aide financière de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le développement de ce projet.

La ville de Floirac a souhaité s'associer au développement de ce projet, de par les valeurs sociétales qu'elle porte, en proposant un site d'implantation de l'équipement à la médiathèque municipale M270 Jean Darriet.

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les engagements respectifs qui incombent à chacune des parties, les conditions de mise en place et de fonctionnement du Frigo Zéro

Gaspi, dans le cadre d'un partenariat établi entre l'association CREPAQ et le partenaire d'accueil.

2. Engagements du CREPAQ

Le CREPAQ s'engage à :

- Mettre à disposition un équipement dénommé « Frigo Zéro Gaspi », composé d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger insérés dans un meuble en bois, doté d'un thermomètre sonde pour la prise de température
- Fournir l'ensemble des éléments et outils permettant la compréhension du dispositif par les usagers
- Proposer des moyens et méthodes d'évaluation du dispositif à l'organisme de suivi
- Collecter mensuellement les tableaux de suivi de l'équipement, les traiter et les analyser
- Valoriser le dispositif et l'action du partenaire d'accueil en communiquant sur le projet
- Être garant du dispositif et ainsi être une structure ressource en cas d'éventuelles difficultés
- Fournir un indicateur de consommation électrique pour informer le partenaire d'accueil de la consommation électrique du réfrigérateur (facultatif)
- Garantir une sécurité juridique en cas d'intoxication alimentaire par une assurance spécifique qu'il a souscrit auprès de la MAIF sous le numéro **3538176A**
- Prendre l'attache de la Ville de Floirac pour envisager la collecte des aliments non servis dans les écoles du quartier, si cela est possible

Le CREPAQ reste propriétaire des équipements qu'il aura mis à disposition.

3. Engagements du partenaire d'accueil

Le partenaire d'accueil s'engage à :

- Accueillir l'équipement sur son espace extérieur localisé à la M.270 MEDIATHEQUE
11 Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC
- Respecter les logos du CREPAQ - porteur du projet-, de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine - financeurs du projet-, pour toutes diffusions de l'action sur quelques supports que ce soient, aux côtés du logo du partenaire d'accueil La ville de FLOIRAC
- Permettre un accès libre à toutes personnes pour déposer/retirer des denrées alimentaires
- Prendre en charge l'alimentation électrique du dispositif
- Informers le CREPAQ dans les plus brefs délais en cas d'incident ou accident (dégradation, panne...)
- Relever la température du frigo du lundi au vendredi, grâce au thermomètre sonde fourni avec le dispositif
- Vérifier les denrées alimentaires déposées et leurs DLC
- Retirer régulièrement les aliments hors DLC ou mal conditionnés, ou estimés non présentables
- Contrôler les tableaux de suivi dépôts/retraits et fournir ces tableaux mensuellement au CREPAQ, porteur du projet, pour l'analyse quantitative des denrées ainsi sauvées du gaspillage
- Nettoyer le réfrigérateur une fois par semaine et veiller, tous les jours d'ouverture du site d'accueil, à ce qu'il soit maintenu propre et en bon état

Promouvoir la démarche Frigo Zéro Gaspi au sein de sa propre structure, auprès des habitants, afin de créer une dynamique citoyenne dans le quartier autour du dispositif.

5. Durée de la convention

Cette convention est établie sans durée limitée et prend effet à partir de la date de sa signature par les deux parties.

6. Résiliation du partenariat

Dans le cas où l'une des parties ne respecte pas les engagements mentionnés dans la convention ou si l'une des deux parties ne souhaite plus poursuivre le partenariat, chacune des parties peut se réserver le droit de mettre fin au partenariat par une rupture à l'amiable, en prévenant l'autre partie au moins un mois à l'avance.

Fait à Bordeaux, le 31/10/2019

En deux exemplaires dont un est remis au partenaire d'accueil

Pour le CREPAQ,
La co-présidente,
Caroline BIREAU

Pour la ville de de FLOIRAC
Le Maire de Floirac,
Jean Jacques PUYOBRAU

